

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNE  
DE  
KERLOUAN

D N°10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept

Le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Charlotte ABIVEN, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Marie CABON, Yolaine CALVEZ (a donné procuration à Marie-Josèphe GAC), Catherine LAMOUR, Loïc LYVINEC, Anne-Sophie OLLIVIER (a donné procuration à Gérard MITCHOVITCH).

Éric GUÉZÉNOC a été élu secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		en exercice	Présents	votants
18.05.2017	24.05.2017	19	14	16

### RECHARGEMENT EN SABLE DU CORDON DUNAIRE DE RUDOLOC

Suite aux tempêtes de 2013 et 2014, le cordon dunaire de la plage de Rudoloc a fortement reculé. La commune envisage donc de prendre du sable au niveau de la cale et de la plage du Crémiou (900 m<sup>3</sup>), qui se sont ensablées et de le transporter sur la plage de Rudoloc afin de recharger et de conforter le cordon dunaire.

Cette autorisation de renforcement du cordon dunaire nécessite cependant la réalisation d'une enquête publique. En effet, le secteur à renforcer est situé en zone Ns du PLU (espaces remarquables au titre de la loi littoral) sur un site classé Natura 2000. La plage du Crémiou, où le sable va être prélevé, est également située en zone Ns du PLU.

Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à lancer l'enquête publique et à demander au Tribunal Administratif de Rennes de nommer un commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à lancer l'enquête publique nécessaire pour obtenir l'autorisation de prélever du sable sur la plage du Crémiou pour renforcer le cordon dunaire de Rudoloc
- demande à M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes de procéder à la nomination d'un commissaire enquêteur.
- autorise le maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**LE MAIRE,**  
Charlotte ABIVEN

Commune de Kerlouan - Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2017

